



SESSION PLENIERE DU 13 DECEMBRE 2022
BUDGET PRIMITIF 2023

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre),
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année,
- le budget supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente,
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif,
- le compte administratif (CA) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante), en juin pour les Pays de la Loire.

Le budget est marqué par des suppressions nombreuses de subventions, et notamment celle qui était attribuée depuis le début des années 2000 aux organisations syndicales de salariés, selon leur représentativité. Cette attaque contre la qualité du dialogue social a conduit l'ensemble des organisations syndicales représentées au CESER à une déclaration collective.

Un amendement proposé par le groupe environnement a été adopté, il rappelle les liens existants entre la transition écologique et les urgences sociales, et souligne la nécessité d'une forte évolution des modèles économiques.

La CGT a voté l'amendement et l'avis sur le budget primitif

LE BUDGET PRIMITIF

Le budget, c'est : un rapport politique de présentation, une maquette comprenant notamment : les autorisations pluriannuelles votées, les crédits de paiement de l'année, l'état de la dette, des fonds européens, ... ainsi qu'un rapport explicatif pour chaque ligne budgétaire, et un certain nombre de documents : annexes, plans, ...

Le budget se décline ainsi :

Autorisations pluriannuelles :

⇒ 577 M€ (885 M€ au BP 2022) en investissement et 915 M€ en fonctionnement (998 M€ pour 2022). Au total, on passe donc de 1,9 Md€ à 1,5 Md€, soit une diminution de 21 % par rapport à 2022.

Crédits de paiement annuels :

⇒ 827 M€ (858 M€ au BP 2022) en investissement et 1 220 M€ en fonctionnement (1 180 M€ pour 2022).

En M€	BP 2022	BP 2023
A - Recettes de fonctionnement	1 392	1 456
B - Dépenses de fonctionnement	1 180	1 220
C = A-B Epargne brute	212	236
D - Remboursement de la dette	125	118
E - Recettes d'investissement avant emprunt	350	351
F - Dépenses d'investissement	858	727
G - Fonds européens	196	213
H = F – D – G niveau d'investissement hors dette et fonds européens	538	495
J = (B+F) – (A+E) = recettes totales - dépenses totales = emprunt d'équilibre prévisionnel	297	230
K = Emprunt réel	Non connu encore	Non connu encore
L = Stock de la dette (estimée)	2 081	2 212

[L'AVIS DU CESER \(téléchargeable sur le site du CESER\)](#)

Parmi les commentaires du CESER, figurent :

- L'indication de positions divergentes au sein du CESER sur le **chiffrage de l'ouverture à la concurrence** de l'exploitation du TER. La Région annonce un coût de 2,47 M€ à la date de rédaction de l'avis, mais en ayant une approche tronquée des opérations liées à cette ouverture de la concurrence.
- Le CESER prend acte des **augmentations des tarifs des transports** de compétence régionale, touchant le transport ferroviaire et routier. Il remarque que ces augmentations toucheront les familles notamment les moins aisées et les jeunes, ce qui peut interroger au regard de la priorité donnée par la Région à la jeunesse.
- Le CESER se réjouit de l'existence d'un Fonds européen de Transition Juste (FTJ) dédié à la transition du territoire de **Cordemais**. Celui-ci étant fortement impacté par la transition énergétique, le CESER sera attentif à l'utilisation qui sera faite de ce fonds.
- Le CESER souhaite que, dans le cadre d'une écologie qui doit nourrir de manière transversale l'ensemble des politiques publiques régionales, la notion de sobriété qu'il propose permette demain des démarches plus volontaires que subies portées par les efforts équitables de tous et toutes. La sobriété s'entend aussi et d'abord sur nos modèles de production et de consommation. Le CESER souligne la nécessité de prendre en compte les solutions fondées sur la nature pour faire face aux impacts du changement climatique.
- Le CESER renouvelle l'alerte formulée dans son avis sur les orientations budgétaires 2023 : **tout miser sur les secteurs et métiers dits « en tension » risque de laisser des actifs et demandeurs d'emploi sur le bord de la route** (ceux qui souhaitent se reconverter alors qu'ils exercent un métier dit « en tension », ceux qui souhaitent exercer un métier non reconnu « en tension », etc.).
- Le CESER s'interroge sur le format événementiel du **big bang de l'emploi** prévu au printemps 2023. Sa programmation semble l'apparenter à des forums d'orientation existant déjà. Dans une période où tous les budgets baissent, il se demande s'il est raisonnable de programmer un tel budget (1,8M€ d'autorisation d'engagement à la CP de novembre) sur un événementiel, et si ce format est le plus approprié pour répondre aux tensions de recrutement.
- le CESER s'inquiète de la diminution régulière voire de la suppression des **aides publiques régionales aux acteurs associatifs**. Le CESER considère, dans cette période de grandes incertitudes, qu'il est nécessaire que la Région maintienne tout son soutien au monde

associatif, particulièrement dense et actif en Pays de la Loire, pour lui permettre d'assurer et tenir sa place dans la société civile organisée.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La CGT salue le travail d'Anne Blanche, Maxence Drouillet et de l'ensemble de l'équipe permanente du CESER, réalisé dans un délai extrêmement tendu du fait de la création de nouvelles lignes et de la réduction au minimum légal du délai d'examen des documents budgétaires.

Comme attendu, la Région applique une **réduction** forte, pour ne pas dire brutale, des autorisations pluriannuelles. Les investissements sont particulièrement touchés, avec une baisse des autorisations pluriannuelles de 35 %. Le fonctionnement est lui aussi atteint, avec une baisse de 8%. Ces baisses sont accentuées en euros constants par l'inflation, qui en novembre dernier dépassait 6 % sur un an. C'est particulièrement inquiétant, car les investissements sont nécessaires pour répondre aux besoins du territoires, en matière de transports, d'éducation, de santé ou de culture notamment. La Région comme le CESER utilisent le terme de sobriété, la CGT y voit bien de l'austérité.

On peut entendre que certaines actions des plans de relance, destinées à soutenir les entreprises dans un contexte de pandémie, ne soient pas prolongées. La CGT avait alerté sur la nécessité de **conditionner les aides aux entreprises** au respect de normes sociales et environnementales fortes, et a, à de multiples reprises, regretté l'abandon de la charte de conditionnalité des aides qui existait jusqu'en 2015.

Certes, le financement de la Région n'est pas en adéquation avec les besoins des territoires, conduisant à un endettement en croissance. Il n'empêche que la diminution des crédits va impacter fortement l'ensemble des territoires ligériens.

Pour commencer, nous regrettons la **diminution de 150 000 € du budget du CESER**, tandis que celui de l'assemblée délibérante augmente d'à peu près la même somme. Or les deux assemblées font face aux mêmes augmentations de coûts, qu'il s'agisse des frais de déplacements ou des indemnités des élus. Notre assemblée, représentative de la société civile organisée dans sa pluralité, est une actrice essentielle du fonctionnement démocratique de la région, son activité augmente d'année en année, que ce soit en réponse aux demandes de la Région ou de sa propre initiative. La baisse des moyens pourrait impacter les travaux de restitutions d'études, ils sont pourtant essentiels. Nous avons entendu la réponse donnée par M. Dejoie en audition plénière, comme quoi notre assemblée pourrait avoir un soutien supplémentaire, nous y serons vigilants. Rappelons que la baisse des

moyens du CESER intervient après la suppression des équipements informatiques des conseillers et conseillères il y a 4 ans.

Nous ne revenons pas sur la **suppression de la subvention régionale attribuée aux organisations syndicales**, nous en avons parlé en intervention collective, c'est un enjeu de démocratie sociale, nous appuyons la remarque du CESER sur le sujet. Dans le même esprit, nous partageons la préoccupation du CESER sur le **financement des associations**, dont le rôle sur le territoire est essentiel. Ceci alors que la Région réduit ses aides à de nombreuses structures. Un soutien sur la durée est nécessaire, y compris pour les acteurs locaux en proximité. Les secteurs de compétence partagée, essentiels à la réponse aux besoins sociaux sur le territoire, ne doivent pas faire les frais de l'austérité en vigueur.

Parmi les coûts qui doivent être objectivés, figure par exemple **l'ouverture à la concurrence de l'exploitation du TER**. La Région chiffre ce coût à 2,47 M€, mais avec une approche très restrictive, puisque sont exclus notamment la création des centres de maintenance, pourtant liés dans les documents même de la Région à cette ouverture à la concurrence, puisque chaque opérateur souhaitera entretenir son matériel dans son atelier propre. Nous voyons là une volonté de la Région de masquer les coûts réels pour faire passer la pilule de sa démarche, qui tient plus de l'idéologie que d'un principe d'efficacité. Nous voyons dans le même temps poindre un abandon possible des objectifs d'augmentation de l'offre TER figurant dans la stratégie régionale des mobilités. L'augmentation de l'offre, même en heure creuse, dans une région en croissance démographique, nécessitera l'achat de matériel roulant, ce qui doit être anticipé dès maintenant.

Nous appuyons enfin la remarque du CESER sur les formations qui concernent certains **métiers en tension** : tout miser sur les secteurs et métiers dits « en tension » risque de laisser des salariés en poste ou en recherche d'emploi sur le bord de la route (ceux qui souhaitent se reconverter alors qu'ils exercent un métier dit « en tension », ou ceux qui souhaitent exercer un métier non reconnu « en tension », par exemple).

Nous voterons l'avis, amélioré par l'amendement que nous avons également voté.

DÉCLARATION COMMUNE DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DES ORGANISATIONS MEMBRES DU COLLÈGE 2 DU CESER : CFDT, CGT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FSU ET SOLIDAIRES

Lors de l'examen par le CESER du budget prévisionnel 2023 de la Région, nous avons découvert que la subvention annuelle attribuée aux organisations syndicales était supprimée.

Nous avons été très désagréablement surpris d'apprendre cette suppression d'autant plus que nous n'en étions pas informés en amont.

Cet arrêt brutal de la subvention va impacter fortement nos finances et mettre en péril notre capacité à mener un dialogue social de qualité en région. Nous rappelons que nous justifions chaque année l'utilisation de ces fonds.

Le soutien aux différentes formes d'organisation reconnues de la société civile organisée participe symboliquement de la reconnaissance républicaine sur nos territoires. Le syndicalisme participe pleinement de cette diversité sociale. La disparition de l'aide aux partenaires sociaux constitue un signal inquiétant. Le rétablissement de cette ligne budgétaire épargnerait des effets négatifs et contreproductifs prévisibles dans un contexte social, politique et économique à apaiser tant il est déjà exposé à la dégradation.

Nous souhaitons donc que la Région revienne sur sa décision à l'occasion d'une prochaine session budgétaire en 2023.

QUELQUES EXPRESSIONS EN SEANCE

Groupe Environnement, groupe Solidarités et du pôle musiques actuelles

S'affranchir de l'appui des associations dans le contexte d'incertitudes sociales, économique et environnementales serait un risque avéré pour les ligérien.nes. Aussi, dans la lignée de l'avis budgétaire, nous interrogeons par exemple les choix de maintien voire de développement d'événementiels, dans le contexte de sobriété imposé, à l'heure où la Région annonce une baisse d'à minima 10 % des subventions en direction des associations.

Groupe Solidarités

En ce qui concerne par exemple l'augmentation des tarifs des transports scolaires (de 110 à 150€) due notamment à la hausse des carburants, on

aurait pu attendre une mesure régionale de type « bouclier tarifaire » qui - à minima - réduise ces coûts supplémentaires.

CRAJEP

Souligne les difficultés de logement des jeunes, souhaite meilleure lisibilité sur les fonds européens.

CCI

Approuve et soutient le budget de sobriété.

Laurent Dejoie, président de la commission « Finances » du Conseil Régional

Certains ne connaissent pas le sens des mots. Ce n'est pas un budget d'austérité. Le budget est de 10 % supérieur à ce qu'il était dans les 3 années qui ont précédé la pandémie.

La subvention aux organisations syndicale était un choix de la Région, qui se concentre désormais sur ses compétences obligatoires.

Dans « transition écologique », ne pas oublier le mot de « transition ». Cela nécessite du temps.

VOTES : l'avis a été adopté par 78 voix pour et 1 abstention.

L'ensemble de la délégation CGT au CESER a participé à la rédaction de l'avis du CESER.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21